

Chargé·e de communication culturelle en alternance

Offre n° 0067250704001167

Publiée le 04/07/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE D'OSTWALD

Site web de l'employeur : <https://www.ville-ostwald.fr/>

Lieu de travail : 3 rue Albert Gerig - B.P. 10, Ostwald (Bas-Rhin)

Poste à pourvoir le : 01/09/2025

Date limite de candidature : 03/08/2025

Type d'emploi : Contrat d'apprentissage / PACTE

Durée de la mission : 12 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Communication > Stratégies de communication

Grade(s) recherché(s) : Apprenti(e)

Métier(s) : [Chargé ou chargée de communication](#)

[Chargé ou chargée de création graphique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Contrat d'apprentissage](#))

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent accueillir des apprentis dans le cadre de leur formation. Un contrat de travail de droit privé, d'une durée portant entre 6 mois à 3 ans, est signé entre l'apprenti en formation initiale, l'employeur et le centre de formation qui coordonne le dispositif.

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Intégré·e au sein de l'équipe du Point d'Eau, vous participerez activement à la conception, à la diffusion et à la valorisation de la communication liée à la programmation et à la vie du lieu.

Durée : 12 ou 24 mois

Lieu : Le Point d'Eau – Ville d'Ostwald (67)

Début souhaité : rentrée 2025 (août/septembre)

- Contrat en alternance (apprentissage)
- Rythme selon école
- Accueil au sein d'une équipe pluridisciplinaire à taille humaine
- Accompagnement et montée en compétences progressive

Avantages : prime d'été + prime de fin d'année + participation à 75% de l'abonnement transports en commun +

forfait mobilité durable + participation employeur à la protection sociale (mutuelle/prévoyance) + tarifs réduits (piscines et médiathèque de l'Eurométropole).

Missions / conditions d'exercice :

- Concevoir et suivre la réalisation des supports print (affiches, dépliants, plaquette de saison, programmes de salle, bâches, signalétique...)
- Participer à la stratégie et à l'animation de la communication digitale :
 - o Création de contenus pour les réseaux sociaux (photos, vidéos, textes)
 - o Réalisation de newsletters
 - o Mise à jour du site internet
 - o Suivi des relations avec les médias locaux (TV, presse)
- Rédiger et diffuser des communiqués de presse, assurer un lien actif avec les journalistes et partenaires médias
- Participer à la couverture de la programmation (photos, vidéos, stories...) et à la documentation des actions culturelles, ou toute autre activité ayant lieu au Point d'Eau (résidence, partenariats...)
- Être un appui dans la coordination des soirées (équipe, public & artiste)
- Participer à l'accueil du public et à la gestion du protocole (invités, presse, élus, partenaires)
- Contribuer à l'évaluation des actions de communication (suivi de visibilité, retombées presse, statistiques web...)

Profils recherchés :

- Formation en communication culturelle, communication visuelle, ou filière équivalente. Niveau Master 2 souhaité, ouverts également aux licences professionnelles et Master 1
- Fort intérêt pour le spectacle vivant
- Bonne culture digitale et curiosité pour les nouveaux formats
- Très bonnes capacités rédactionnelles et orthographe irréprochable
- Créativité, autonomie et sens de l'initiative
- À l'aise à l'oral, y compris prises de parole en public
- Maîtrise des outils de PAO (Indesign, Photoshop) et des logiciels de création de contenus (Canva, logiciels de montage...)
- Connaissances en photo / vidéo appréciées
- Capacité à gérer plusieurs projets en parallèle
- Esprit d'équipe et goût pour le travail transversal

Contact et modalités de candidature

Contact : emploi@ostwald.fr

Informations complémentaires :

CV + lettre de motivation à emploi@ostwald.fr

Adresse de l'employeur : MAIRIE D'OSTWALD

>3 rue Albert Gerig - B.P. 10

67541 OSTWALD

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.